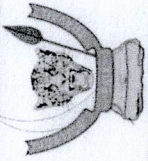


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 165/2024

A LA SOCIETE PANAFRICAINNE DE METAUX-CONGO « PAM CONGO »

Après avoir reçu le contrat du marché relatif au service d'assistance au déblocage du palonnier coincé aux pertuis aval du groupe G 26 d'Inga, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de Euros neuf mille trois cent (€ 9 300) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit Euros soixante-cinq, dix centimes (€ 65,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 22/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



Secrétaire de l'Etablissement

Mr. Claude KAYEMBA  
Directeur Général